

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal de Nommern

Séance publique du 3 octobre 2011

Date de l'annonce publique de la séance: 26 septembre 2011

Date de la convocation des conseillers: 26 septembre 2011

Présents: MM. Eicher Marc, bourgmestre;
Miny Jean-Marie, Diderrich Victor, échevins;
Lamborelle Bernard, Marnach-Jans Nicole et Mühlen John, conseillers;
Back Mike, secrétaire communal.

Absent: MM. Jacobs Bernard, conseiller, excusé;

Numéro: 6

Objet: **Participation communale financière à l'action d'épargne scolaire** Luxembourg

Le Conseil Communal,

Revu sa délibération du 18 octobre 2001, numéro 14, portant fixation du montant à verser sur chaque livret d'épargne des élèves de la première année d'études primaires de la part de l'Administration Communale de Nommern, approuvée par le Ministre de l'Intérieur le 22 novembre 2001, numéro 74/01/CAC;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après en avoir délibéré conformément à la loi et sur proposition du collège échevinal, unanimement

Fixe à 25,00 Euros le montant à verser par l'Administration Communale de Nommern sur chaque livret d'épargne des élèves du cycle 2.1. de l'enseignement fondamental, ceci à partir de l'année scolaire 2011/2012.

La présente est transmise par l'intermédiaire de Monsieur le Commissaire de District à Luxembourg, à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

Le Conseil Communal,
(Suivent les signatures,)

Pour extrait conforme,

Nommern, le 5 octobre 2011

Le Président,
Eicher Marc,



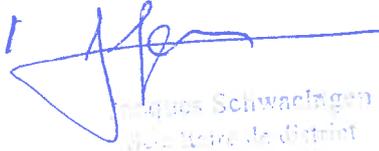
Le Secrétaire,
Back Mike,



No. 220-1314/M

Transmis à Monsieur le Ministre de l'intérieur avec l'information que la présente ne donne pas lieu à objections de ma part.
Luxembourg, le 18 OCT. 2011

Le Commissaire de district


Jacques Schwachagen
Commissaire de district

Ministère de l'intérieur et à la Grande Région		
Entrée: 20 OCT. 2011		
	34164	

COMMISSARIAT DE DISTRICT
15 DEC. 2011
Luxembourg

N° 346/11/CR

Retourné à Monsieur le Commissaire de district à Luxembourg après en avoir pris connaissance.
Luxembourg, le 14/12/11

Pour le Ministre de l'intérieur et à la Grande Région,
Le Premier Conseiller du Gouvernement,


Serge Sandt